

Le Guillaume, le 1<sup>er</sup> septembre 2018

Madame, Monsieur

Outre les activités sportives traditionnelles proposées dans le cadre de l'UNSS, l'Association Sportive du Collège Maison Blanche propose aux élèves volontaires, à partir de 12 ans, une initiation au **Parapente**.

Les séances se dérouleront le samedi matin, de 8h à 12h30, à la pente-école de Bellemène puis à St Leu, en partenariat avec l'association Potenciel.

Contenu pédagogique : Le but de cette formation est de développer chez les jeunes une « culture de l'air » et par là le sens de **l'engagement, la confiance et le dépassement de soi, le respect des autres, l'attention et la prise de responsabilité ...**

Cette formation est ouverte à tout jeune à partir de la **12 ans, pesant au moins 40 Kg, membre de l'Association Sportive du Collège Maison Blanche**, et qui est prêt à s'investir avec assiduité pour apprendre et progresser en toute sécurité, l'objectif final étant de réaliser seul ou en biplace, un vol en parapente à partir du site des Colimaçons à St Leu.

Les élèves seront amenés à découvrir ce qui rend le vol possible : le matériel, sa conception, les normes de sécurité, les règles à respecter, le milieu environnant, puis diverses mises en situations variées les amèneront après une préparation minutieuse du matériel, à piloter l'aile au sol, pour des parcours de maniabilité en pente-école.

La réalisation de plusieurs mini-vols leur permettra ensuite d'apprendre à gérer les phases de décollage, de gestion du cap, et de l'atterrissage. Cette première partie de la formation se concrétisera par la réalisation d'un biplace pédagogique puis de grands vols en solo, sur le site des Colimaçons à St Leu.

## **Modalités d'inscriptions :**

### **2 sessions dans l'année**

- 1<sup>er</sup> semestre : du 03/11/18 au 02/03/19
- 2<sup>ème</sup> semestre\* : du 30/03/19 au 29/06/19

**Tarifs : 175 € le semestre ou 300 € l'année<sup>1</sup>**

\* **Le 2<sup>ème</sup> semestre** sera consacré au **perfectionnement** dans l'activité. Cela concernera donc uniquement les élèves initiés durant le 1<sup>er</sup> semestre ou les années précédentes.

Une aide financière de l'APEL et de l'OGEC de Maison Blanche, vient **compléter le coût de la formation**. Ce prix comprend la mise à disposition de tout le **matériel de pratique et de sécurité** (parapente, sellette, casque, radio, parachute de secours), **l'encadrement** assuré par des instructeurs **diplômés d'Etat**, et le **transport** sur le lieu de pratique, ainsi que la **licence-assurance** de la Fédération Française de Vol Libre auquel doit souscrire tout pratiquant. Selon le nombre d'élèves inscrits, la participation de parents au transport pourra être nécessaire.

**Si votre enfant souhaite s'initier à la pratique du parapente, merci de compléter la fiche d'inscription au verso (à rendre avant le 10/10/18) :**

---

<sup>1</sup> Chèque à l'ordre de l'ASCMB de préférence, ou Espèces :  
Règlement du solde en début de formation (possibilité de règlement en 2 ou 3 chèques)

## FICHE D'INSCRIPTION PARAPENTE

### Elève :

NOM : Prénom : Classe :  
Date de Naissance : Poids :  
Portable : 06.9 . . . Courriel :

### Responsable légal :

NOM : Prénom :  
Adresse :  
Téléphone : 02.62. . . Portable : 06.9 . . .  
Courriel :

### Tous les documents à compléter vous seront ensuite transmis par courriel :

- Fiche d'inscription à l'ASCMB<sup>2</sup> dûment complétée + cotisation à l'ASCMB (20 €)
- Autorisation parentale FFVL pour le parapente
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Vol Libre<sup>3</sup>
- Licence FFVL 2019

**Attention, nombre de places limité !**

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, n'hésitez à me contacter directement :

Laurent VITALIS

Tel : 0693 000 804

Courriel : [lovitalis@gmail.com](mailto:lovitalis@gmail.com)

---

<sup>2</sup> Pour les élèves qui ne sont pas encore licenciés à l'UNSS dans une autre activité

<sup>3</sup> Le **certificat médical** doit dater de **moins d'un mois !!!**